



**Marie Lemay Lachance, avocate**

Conseillère juridique principale  
Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [marie.lemaylachance@energir.com](mailto:marie.lemaylachance@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

## **PAR SDE**

Le 11 août 2021

Me Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'autorisation pour réaliser un projet visant à évaluer l'interchangeabilité de l'hydrogène dans le réseau d'Énergir**

**Notre dossier : 312-00971**

**Dossier Régie : R-4165-2021**

---

Chère consœur,

Énergir désire informer la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») que malgré tous les efforts déployés par ses équipes, elle ne sera pas en mesure de déposer la preuve complémentaire attendue de sa part le 12 août 2021 à 12h selon l'échéancier fixé par la décision D-2021-095. Cette situation s'explique en partie par le fait qu'Énergir doit composer avec des effectifs réduits en cette période de vacances.

Énergir devrait toutefois être en mesure de déposer sa preuve complémentaire **au plus tard le 13 août 2021 à 12h**. Énergir soumet que ce délai additionnel est justifié dans les circonstances et que celui-ci ne devrait pas préjudicier les personnes intéressées qui souhaiteraient déposer des commentaires ni ne devrait affecter la capacité de la Régie de rendre une décision finale dans ce dossier à la fin du mois d'octobre 2021.

Compte tenu de ce qui précède, Énergir demande respectueusement à la Régie de lui accorder ce délai additionnel.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/mb